AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-7-76223550

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 73 (17ème envoi 1976) - 6 juillet 1976.-

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le deuxième vol de papillons se poursuit et les dépôts d'oeufs sont relativement importants.

a) Protection des pousses (pépiniéres et vergers en formation) : Un nouveau traitement doit être effectué dès réception. Utiliser l'un des produits cités dans notre dernier bulletin n° 72.

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 16 juillet : Traiter le 8 juillet avec un produit à base de mévinphos à 50 g de m.a./hl ou retarder ce traitement jusqu'au 10 juillet en utilisant un produit à base de dichlorvos (Nogos) à 125 g de m.a./hl.

2.- Variétés à récolter entre le 26 juillet et le 18 août : Traiter le 10 juillet avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos et le dichlorvos.

Nous rappelons les termes de notre dernier bulletin concernant le choix des produits dans l'optique de la lutte intégrée (préférer méthidathion ou phosalone).

- Carpocapse des prunes :

L'activité sexuelle de l'insecte est toujours importante et les captures dans les pièges sont observées dans de très nombreux postes de la Circonscription.

Le traitement conseillé dans notre précédent bulletin doit être renouvelé dans les secteurs où les derniers orages ont délavé le produit. Ailleurs, dans tous les vergers sensibles, un nouveau traitement doit être envisagé au début de la semaine prochaine (à partir du 12 juillet).

VIGNE

- Mildiou :

A la suite des orages successifs qui se sont abattus durant la dernière décade de juin et au début de juillet dans divers secteurs de la Circonscription (départements du Gers en particulier, Hautes-Pyrénées), des contaminations secondaires ont pu avoir lieu là où existaient déjà quelques taches.

En raison de la persistance du temps orageux, il est nécessaire de demeurer prudent, les grappes étant encore sensibles. Il est donc conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès réception, notamment dans les lieux où plusieurs pluies se sont produites au cours de la dernière quinzaine écoulée.

- Black-rot :

Le traitement dirigé contre le mildiou sera efficace contre ce champignon.

- Oïdium :

Depuis quelques jours, on constate la présence de la maladie sur les grains de raisin des cépages sensibles comme le Portugais par exemple.

Surveiller les vignes et, le cas échéant, ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre le mildiou ou bien effectuer un soufrage par poudrage en fin de soirée ou le matin très tôt.

P/37

- Tordeuses de la grappe :

Dans la région de Fronton, le vol des papillons d'Eudémis se termine et il n'apparait pas utile de renouveler le traitement déjà indiqué dans le bulletin du 29 juin.

Dans le Gers, les côteaux du Tarn (où la Cochylis domine), le vol a débuté plus tardivement.

Pour ces dernières régions et partout ailleurs, à l'exception des zones déjà traitées, il est conseillé d'intervenir dès les prochains jours là où l'on a constaté des attaques sensibles lors du développement de la première génération des chenilles.

CULTURES LEGUMIERES

- Septoriose du céleri :

La protection contre cette maladie doit être envisagée dès à présent. Utiliser l'un des produits ci-après :

- produits cupriques	: 250 g Cu/hl	- captafol	: 160 g/hl
- oxyquinoléate de cuivre	: 60 g/hl	- mancozèbe	: 160 g/hl
- bénomyl	: 40 g/hl	- manèbe	: 160 g/hl
- carbatène + manèbe	: 40 g + 120 g/hl	- méthylthiophanate	: 70 g/hl
- carbendazim	: 40 g/hl	- propinèbe	: 210 g/hl

- association bénomyl + mancozèbe.

- Oïdium du melon :

Le temps demeure favorable au développement de cette maladie. Nous rappelons les termes de notre précédent bulletin.

GRANDES CULTURES

- Céréales - Consommation des pailles après traitements insecticides (pirimicarbe, phosalone) sur céréales :

Un délai de trois semaines est nécessaire entre le traitement insecticide et la consommation par les animaux des végétaux ainsi traités, que cette consommation ait lieu par pâture directe, en ensilage ou à l'auge.

L'utilisation des pailles après récolte normale de la céréale ne pose donc pas de problèmes particuliers, quant au danger de toxicité pour les animaux si ce délai est respecté.

- Tabac - Mildiou :

Depuis notre bulletin du 9 juin, un nouveau foyer de mildiou sur semis a été décelé dans la région de Périgueux.

Ceci nous amène à demander aux producteurs une très grande vigilance et d'appliquer les directives données dans notre bulletin du 9 juin.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de détruire complètement les semis dès la fin de la transplantation, soit par incinération, soit par application d'une solution de formol à 5 % à raison de 20 litres pour 10 m2.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.